



➤ Le métier

L'objectif est de former, techniquement et pédagogiquement, des moniteurs et de leur transmettre un ensemble de connaissances théoriques et de savoir-faire afin qu'ils puissent exercer de façon autonome.

- **Encadrer les activités** : le moniteur réalise et met en œuvre son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement pour tous publics, il veille à la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même ;
- **Accueillir le public, animer la structure, promouvoir des activités** ;
- **Soigner, entretenir et assurer la maintenance** : il participe aux soins journaliers et périodiques des équidés, il participe à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations ;
- **Valoriser la cavalerie** : il évalue et travaille la cavalerie en fonction de l'activité envisagée ;
- **Organiser et gérer la structure** : il participe à l'organisation des activités de la structure, il planifie et il coordonne les activités, l'utilisation des équidés, du matériel et des installations, il participe à la gestion administrative et financière.

➤ Les débouchés

Le titulaire d'un BPJEPS Activités Équestres exerce le métier de moniteur d'équitation au sein d'association, de club sportif ou d'entreprise. Il exerce des missions autour de l'animation et l'enseignement de l'équitation et la préparation aux premiers niveaux de compétition.

➤ Le contenu de la formation

La formation se déroule sur **un volume horaire de 651 heures en organisme de formation**. Elle s'organise autour des 4 Unités Capitalisables du BPJEPS :



➤ La certification

La validation des 4 Unités Capitalisables se fait au cours de la formation, et conformément aux recommandations de la DRAJES, sous forme de : réalisation de dossiers, soutenances, évaluations pédagogiques en animation, évaluations écrites et épreuves techniques à cheval.

Pour chaque épreuve d'UC, les membres des commissions transmettent les documents d'évaluation au jury régional DRAJES afin que celui-ci puisse statuer en fin de formation.

➤ Les conditions d'accès à la formation

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire de la validation des Tests d'Exigences techniques Préalables à l'entrée en formation ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST...) ;
- Avoir le niveau galop 7 ;
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique des activités équestres y compris en compétition datant de moins de trois mois à l'entrée en formation ;
- Disposer d'une structure d'alternance et un financement de formation.

➤ L'entretien de validation de candidature

Le candidat au BPJEPS Activités équestres réalisera :

- Une épreuve écrite de 2 heures sur un sujet en lien avec l'animation ;
- Un entretien de 30 minutes sur la cohérence du projet professionnel, les motivations, l'expérience en animation et le financement prévu/alternance ;
- Un test pratique à cheval de 3 heures : dressage, saut d'obstacles...

➤ Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'employeur.

➤ La poursuite de parcours

Le titulaire du BPJEPS Activités équestres peut poursuivre son parcours avec une formation DEJEPS spécialité « Animation Socio-éducative ou Culturelle » mention « Développement de Projets et Territoires et Réseaux » et « Animation sociale » ou un Certificat Complémentaire de Direction d'Accueil Collectif de Mineurs (CC DACM) dispensés au CPA Lathus.

Le titulaire peut également suivre une formation DEJEPS mention « Dressage », mention « CSO » ou mention « CCE ».

➤ Les chiffres clés

Lors de la dernière promotion, 60 % des stagiaires inscrits ont obtenu leur diplôme.

À l'issue de la formation : 2 CDD long / 1 contrat d'intérimaire / 3 réorientation de secteur / 1 CDI

➤ Les dates clés

Test de positionnement : 05 juillet 2024 ou 03 septembre 2024

Formation : du 07 octobre 2024 au 31 mars 2026

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance
- 2 sites de pratiques : Lathus & Montmorillon
- Découverte de pratiques équestres : tir à l'arc, horseball, equifeel
- Hébergement possible à proximité
- Espace de restauration

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT

Secrétaire du Service Formation

05.49.91.87.14

formation@cpa-lathus.asso.fr



Référent «handicap», Olivier PICARD
o.picard@cpa-lathus.asso.fr